

# 1- La permanence accueil



Les permanences de l'ASL sont inconditionnelles, sur rendez-vous.

Elles permettent aux personnes d'exprimer leurs besoins et proposent un soutien adapté à chaque situation.

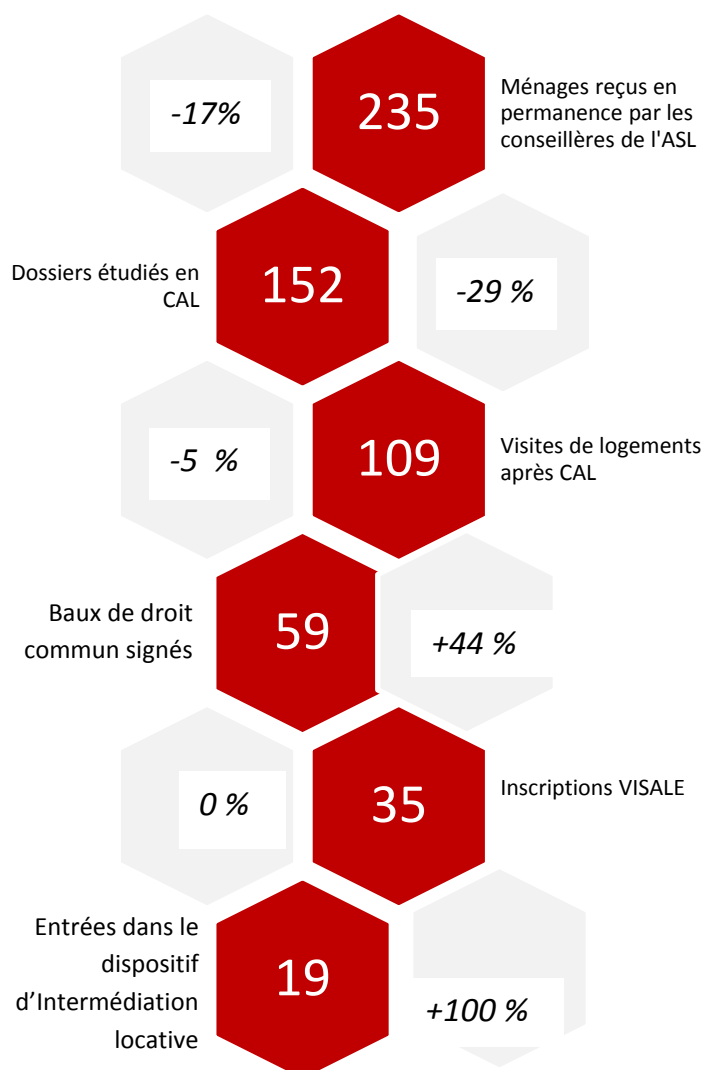
Ces permanences sont largement identifiées par les ménages et les partenaires et bénéficient d'un bouche à oreille important.

Elles visent non seulement l'accès au logement autonome mais, plus globalement, font le relais entre tous les acteurs participant à l'insertion par le logement. Les ménages accueillis reçoivent conseils et contacts nécessaires à l'avancement de leur projet logement, **dans ou en dehors du parc immobilier de l'ASL.**

L'ASL maintient donc ses permanences car elles offrent un service essentiel aux ménages les plus fragiles : **l'accès au droit en matière de logement.**

## 2018 en bref :

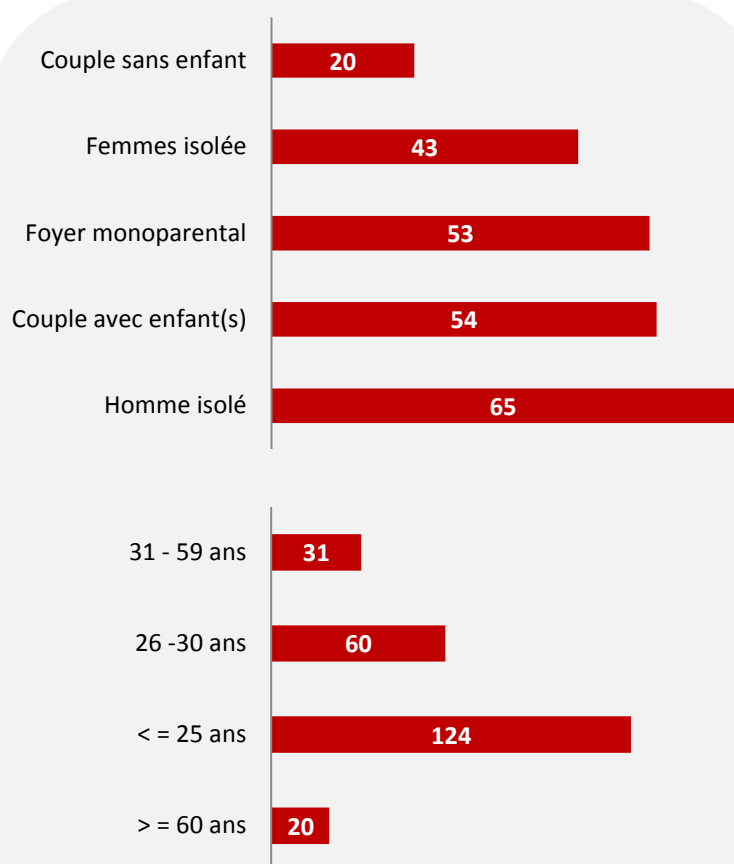
- une baisse du nombre de personnes accueillies, suite à des réorganisations internes.
- **un grand nombre de baux signés**, et une baisse significative du taux de vacance des logements gérés.



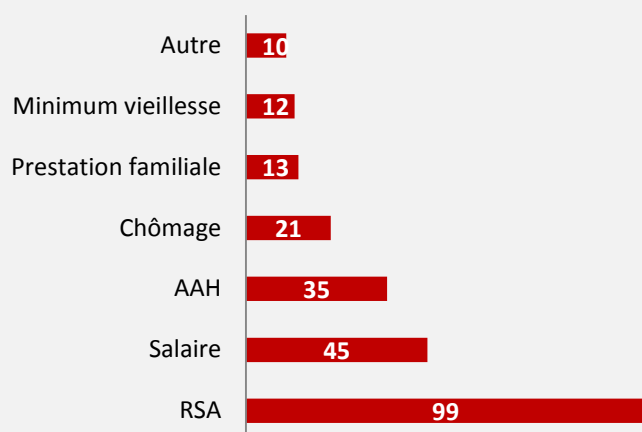
En tant que « porte d'entrée » de la demande de logement, les permanences participent au rôle d'observatoire et de qualification des besoins.

Elles contribuent donc à faire évoluer l'offre et à adapter les réponses aux besoins les plus prégnants.

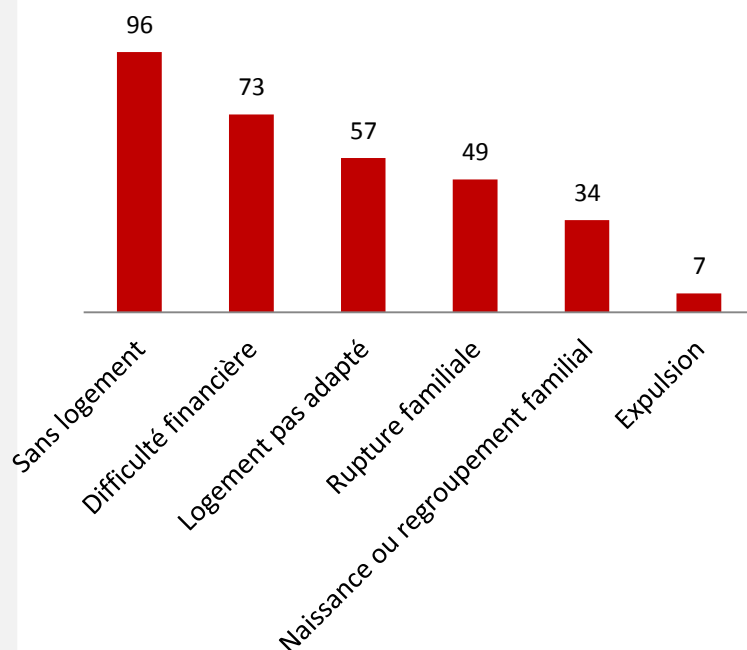
## Qui sont les personnes accueillies en permanence ?



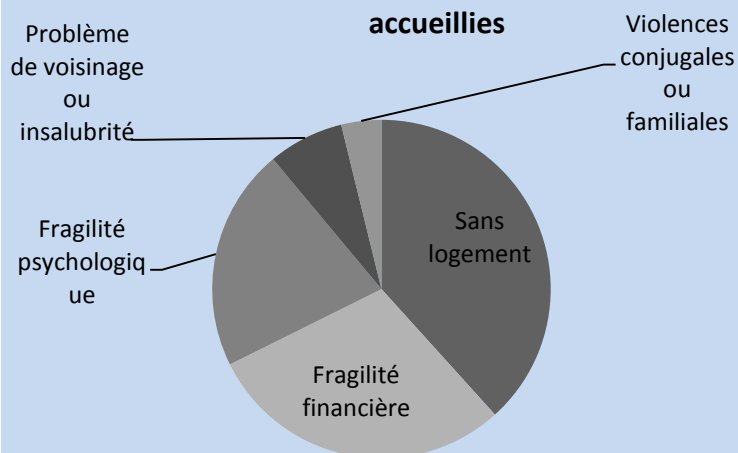
### Ressources principales des ménages



### Les raisons principales de demandes de logements à l'ASL



### Les problématiques des personnes accueillies



### 2018 en bref :

- Une grande majorité des personnes reçues sont **bénéficiaires des minima sociaux**.
- Nous recevons toujours **majoritairement des personnes seules (46%)** ou **des foyers monoparentaux (23%)**, d'où un besoin de mobiliser des petits logements.